

SESSION D'UNE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

DATE : Mercredi 15 mars 2023

HEURE : 15 h 30

LIEU : Salle du conseil – Centre administratif de la MRC de Memphrémagog

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jacques Demers, préfet
David Auclair, Saint-Étienne-de-Bolton
Marie Boivin, Canton d'Orford
Bruno Côté, Canton de Potton
Hélène Daneau, Hatley
Marcella Davis Gerrish, North Hatley
Vincent Fontaine, Canton de Hatley
Louise Hébert, conseillère, Canton de Stanstead
Luc Lamontagne, St-Benoît-du-Lac
Huguette Larose, conseillère, Ste-Catherine-de-Hatley
Nathalie Lemaire, Eastman
David Lépine, Ogden
Lisette Maillé, Austin
Vinciane Peeters, Bolton-Est
Nathalie Pelletier, Magog
Simon Roy, Ayer's Cliff
Véronique Stock, Stukely-Sud
Jody Stone, Stanstead

également présents : Guy Jauron, greffier-trésorier
Sylvie Camiré, greffière-trésorière adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 15 février 2023
4. Affaires découlant du procès-verbal du 15 février 2023
5. **ÉVALUATION**
 - 5.1 Rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation
6. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL**
 - 6.1 Dossiers économiques
 - 6.1.1 Rapport d'activités
 - 6.1.1.1 Secteur touristique
 - 6.1.1.2 Développement économique
 - 6.1.2 Modifications aux fonds d'aide en tourisme
 - 6.1.3 Loi interdisant l'achat de maison par les non-résidents / Information
 - 6.1.4 Vélo
 - 6.1.4.1 Rapport d'activités
 - 6.1.4.2 La Montagnarde – Répartition de l'aide financière pour l'entretien de la Route verte 2022
 - 6.2 Dossiers culturels
 - 6.2.1 Rapport d'activités
 - 6.3 Fonds régions et ruralité (FRR)
 - 6.3.1 Rapport d'activités
 - 6.3.2 FRR – Volet I / Appui à la municipalité de Saint-Benoit-du-Lac
 - 6.3.3 FRR – Volet II
 - 6.3.3.1 Priorités annuelles d'intervention
 - 6.3.3.2 Politique de soutien aux entreprises
 - 6.3.3.3 Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

6.3.3.4 Bilan au 31 décembre 2022

6.4 Transport collectif et adapté
6.4.1 Rapport d'activités

6.5 Développement social
6.5.1 Rapport d'activités

7. AMÉNAGEMENT

7.1 Rapport d'activités

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE

8.1 Rapport d'activités

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Sécurité incendie

9.1.1 Rapport d'activités

9.1.2 Rapport annuel 2022 / Mise en œuvre du SCRI

9.2 Protection policière

9.2.1 Rapport d'activités

10. ADMINISTRATION

10.1 Comptes à payer

10.2 Transfert surplus / Patrouille nautique Massawippi

11. DIVERS

12. CORRESPONDANCE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Le préfet, Jacques Demers, souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Puis il procède à l'appel des présences.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE VÉRONIQUE STOCK
ET RÉSOLU**

98-23

Que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant :

11. DIVERS

11.1 Sécurité des piétons, des cyclistes et de tous les usagers de la route.

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 FÉVRIER 2023

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON ROY
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE LEMAIRE
ET RÉSOLU**

99-23

Que le procès-verbal de la séance du 15 février 2023 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 15 FÉVRIER 2023

Aucun item n'est discuté.

ÉVALUATION

RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES D'ÉVALUATION

Le directeur général, Guy Jauron, dépose le rapport de tenue à jour de février 2023 et fait part de la baisse du nombre de mutations. Par contre, il souligne que, de l'avis de l'évaluatrice, les valeurs de ventes se maintiennent malgré le ralentissement du marché. Aussi, la météo des dernières semaines a permis de maintenir un bon rythme de visites, ce qui limite le niveau de l'inventaire des visites à effectuer.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

DOSSIERS ÉCONOMIQUES

Rapport d'activités

Secteur touristique

Nathalie Pelletier, présidente du comité de développement socio-économique, fait le point sur la refonte de la fonction tourisme. La démarche visant à réévaluer les fonctions et rôles de la MRC et de ses partenaires en matière de tourisme a cheminé. Des réunions d'information se tiendront les 27, 28 mars et 3 avril et les acteurs touristiques ont reçu une invitation il y a quelques semaines. À ce jour, une trentaine d'inscriptions ont déjà été reçues.

Mme Pelletier enchaîne en expliquant que suite aux changements profonds ayant affecté l'industrie touristique au cours des dernières années, dans le sillon de la pandémie, de la poussée inflationniste, de la perspective d'une récession et du changement progressif du profil des visiteurs, le service de développement économique a entrepris de consolider les différents fonds touristiques à la disposition des promoteurs du territoire. Par la même occasion, une actualisation des règles a eu lieu de même qu'une indexation ou modification des seuils d'aide financière. Après la présentation des modifications au comité d'investissement commun du 22 février, une résolution de recommandation de la politique refondue a été adoptée à l'unanimité.

Elle conclut avec le dépôt de diverses statistiques concernant le profil des visiteurs du territoire pour 2022. Les élus se montrent alors surpris de constater que seulement 8 % des visiteurs ont l'anglais comme langue principale parlée. Ils se questionnent donc sur la pertinence de solliciter davantage cette clientèle via des publicités ciblées. L'hypothèse que la situation pandémique a limité le passage aux douanes est soulevée et ils conviennent de rester à l'affût de la variation de cette donnée dans le temps.

Développement économique

Mme Pelletier explique que lors du dernier comité de développement socio-économique (comité réunissant les organisations impliquées en développement économique sur le territoire de la MRC), les participants ont fait part de divers indicateurs confirmant, à leurs yeux, un ralentissement économique tangible.

Incubateur industriel

Au cours de l'année 2022, cinq petites entreprises (PE) contrôlées par des actionnaires memphrémagogois en contact avec le service de développement économique ont établi leurs opérations hors du territoire faute d'avoir pu trouver un local correspondant à leurs besoins.

Le service de développement économique a alors entrepris de consulter le conseiller au développement économique de la Ville de Magog, des PE du territoire, les alliés du comité de vigie économique et les membres du comité de développement économique et social de la MRC afin de valider la pertinence d'établir un projet d'incubateur industriel-léger. Le service de développement économique recueille actuellement la rétroaction des entrepreneurs présents et entend en faire rapport et développer une proposition de projet d'ici la fin du printemps.

Réseau des villes Michelin

Avait lieu les 13 et 14 février dernier le lancement de l'organisation du 4e congrès des villes Michelin. Compte tenu que ce congrès fera une place prépondérante au développement économique, le service de développement économique a inscrit cette opportunité à son plan d'action du FRR volet III, projet innovation.

François Leduc de Magog Technopole et Stephen Cabana de la MRC ont pris part aux premiers travaux du comité organisateur du 4e congrès mondial. Essentiellement, l'opportunité consiste à la mise en place d'une version multilatérale du corridor d'accélération (25 villes) et de l'établissement d'un réseau d'incubateurs et d'accélérateur technologiques mondial. Il s'agit pour la MRC de participer à une version accélérée de son propre corridor d'accélération.

En avril 2024, la MRC compte solliciter un groupe d'intervenants afin de composer la délégation territoriale avec comme objectif de ramener sur le territoire des opportunités de croissance et de développement en matière de mobilité, d'accompagnement de jeunes entreprises, de recrutement international, de cybersécurité, d'accompagnement d'étudiants dans un dessin de recrutement professionnel, pour ne nommer que ces enjeux.

Modifications aux fonds d'aide en tourisme

Dans le contexte du changement des habitudes de consommation des touristes, excursionnistes et visiteurs et devant l'avènement des impératifs de développement durable, le service de développement de la MRC a entrepris de revoir les trois fonds destinés à supporter les acteurs du tourisme. L'objectif de cette refonte est de :

- Actualiser les fonds aux réalités postpandémiques du tourisme;
- Indexer certains des seuils maximums d'aide;
- Supporter les initiatives en matière de développement durable;
- Maintenir les catégories d'intervention existantes (logistique, innovation et nouveaux événements majeurs).

Dans le cadre de cette refonte proposée, un nouveau fonds, appelé « *Fonds de support au tourisme* » réunissant les trois anciens fonds en un seul, majoré d'un volet sur le développement durable, a été présenté au comité d'investissement commun (CIC). Le CIC a adopté une résolution unanime recommandant son adoption par le conseil des maires. Ainsi,

Constitution d'un nouveau Fonds de support au tourisme

Considérant que le 5 juillet 2017, le fonds d'innovation en tourisme (FIT), le fonds de démarrage de nouveaux événements et festivals (FDNEF) et le programme d'aide logistique aux événements majeurs entraînent en vigueur afin de notamment favoriser le développement de l'offre agrotouristique, le rayonnement d'événements majeurs, le démarrage d'événements et de festivals, et l'innovation touristique;

Considérant qu'à ce jour, si l'on additionne tous les montants résiduels de chacun des fonds, le solde encore disponible s'élève à 107 000 \$;

Considérant la transformation des habitudes de consommation des visiteurs, notamment à la suite de la période de pandémie;

Considérant que la poussée inflationniste qui prévaut et l'importance que les seuils d'aide reflètent cette nouvelle réalité;

Considérant qu'après analyse des cadres de gestion des différents programmes d'aide, il en ressort qu'il serait plus avantageux de fusionner les trois fonds pour ainsi constituer un « Fonds de support en tourisme » non récurrent de 107 000\$ à l'intérieur duquel il y retrouverait trois volets, soit le tourisme durable, l'innovation touristique et la bonification et la diversification de l'offre touristique permettant ainsi à la MRC de soutenir plus de projets en accord avec sa vision stratégique;

Considérant la recommandation des membres du comité d'investissement commun;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT FONTAINE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE VÉRONIQUE STOCK
ET RÉSOLU**

100-23

Que le préambule fasse partie de la résolution;

Que la MRC procède à la création du « Fonds de support en tourisme » en remplacement des trois fonds constitués en 2017 (le fonds d'innovation en tourisme (FIT), le fonds de démarrage de nouveaux événements et festivals (FDNEF) et le programme d'aide logistique aux événements majeurs (PALEM)) et que les sommes résiduelles de ces trois fonds soient affectées au nouveau « Fonds de support en tourisme ».

ADOPTÉ

Loi interdisant l'achat de maison par les non-résidents / Information

Les membres du conseil ont reçu un document portant sur les enjeux entourant la loi sur l'interdiction d'achat d'immeubles résidentiels par des non-Canadiens adoptée en juin 2022 et l'impact de celle-ci sur l'attraction de nouveaux travailleurs en région.

En fait, la MRC de Memphrémagog a le potentiel d'être une région fort attractive pour l'établissement de talents mondiaux. Voisin du plus grand employeur de l'Estrie (le CIUSS de l'Estrie-CHUS) et entouré de multiples institutions ouvertes sur l'international (Université de Sherbrooke, Université Bishop, Stanstead College, etc.), le bassin d'employés de ces institutions provenant de l'étranger et risquant de s'établir dans la MRC est considérable. De plus, 16 filiales internationales sont établies sur le territoire de la MRC ayant à elles seules un flux important de mobilité entre leurs filières.

Bien que cette loi ait été adoptée dans l'optique de ralentir la spéculation immobilière, il serait souhaité que cette interdiction soit plus nuancée et énonce certaines exceptions pour des talents mondiaux.

Au cours de récentes rencontres entre diverses instances associées au développement économique, il semble que l'interdiction d'achat d'une propriété par des non-résidents a un impact très important sur quelques entreprises de notre territoire. Le service de développement économique, sans remettre en cause l'esprit de la Loi, favorise une adaptation de celle-ci afin qu'elle focalise plus précisément sur les marchés d'envergure, mais permette certains assouplissements.

Il y a discussions sur la spéculation déjà fort présente sur le territoire de la MRC et sur la difficulté d'y acquérir une propriété, quel que soit le statut de l'acheteur potentiel. Certains membres du conseil se questionnent quant à la pertinence d'adopter une résolution à cet effet. Le sujet sera traité à nouveau lors d'un prochain conseil, le cas échéant.

Vélo

Rapport d'activités

La coordonnatrice des services professionnels, Mélanie Désautels, souligne aux élus qu'un poste est en cours d'affichage pour l'embauche d'une personne dont le mandat principal sera la mise en œuvre du plan d'action du plan directeur vélo.

Concernant la promotion des circuits, elle explique que la mise à jour de la carte vélo 2023 de la MRC est complétée. Les modifications sont en cours d'intégration par le

graphiste. Un circuit a été retiré et un a été ajouté en adéquation avec les outils promotionnels de Tourisme Cantons-de-l'Est. La carte sera imprimée en 13 000 exemplaires. La distribution se fera notamment par les bureaux d'information touristique, les bureaux d'accueil touristique, les hébergements, campings et boutiques vélo de la région et un réseau de présentoirs. Des copies de la carte vélo seront également envoyées aux municipalités.

Elle conclut en précisant que la MRC a reçu la confirmation que le réseau cyclable d'Ayer's Cliff et de Stanstead a été sélectionné en tant que parcours cyclable régional admissible au volet 3 – Entretien de la Route verte et de ses embranchements du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif* (Véloce III). L'entièreté du Sentier Nature Tomifobia a maintenant une reconnaissance régionale.

La conseillère Nathalie Lemaire, de la municipalité d'Eastman, souligne que le sentier vélo entre le village d'Eastman et la véloroute la Montagnarde, fait maintenant partie des sentiers transcanadiens sur près de 2 kilomètres.

La Montagnarde – Répartition de l'aide financière pour l'entretien de la Route verte 2022

CONSIDÉRANT que la MRC de Memphrémagog administre une entente de coordination pour les quatre municipalités traversées par le réseau cyclable La Montagnarde, soit les municipalités de Stukely-Sud, Eastman, Canton d'Orford et la Ville de Magog;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a mis en place le *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – volet Entretien de la Route verte et de ses embranchements* dans le cadre duquel la MRC de Memphrémagog a présenté une demande;

CONSIDÉRANT que, suite à la réception du rapport des dépenses et travaux effectués en 2022, le ministère des Transports a confirmé à la MRC de Memphrémagog le versement d'une aide financière de 51 988 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC de Memphrémagog procédera à la répartition de cette aide financière entre les municipalités participantes sur la base des dépenses réalisées et des critères de répartition établis par les municipalités participantes;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LUC LAMONTAGNE ET RÉSOLU

101-23

Que la MRC de Memphrémagog procède à la répartition de l'aide financière octroyée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'entretien de la Route verte pour l'année 2022, soit :

Canton d'Orford :	12 559,50 \$
Eastman :	25 994,00 \$
Ville de Magog :	12 559,50 \$
Stukely-Sud :	875,00 \$
Total :	51 988,00 \$

Que le greffier-trésorier soit autorisé à procéder à l'émission des chèques conformément à la répartition ci-haut mentionnée.

ADOPTÉ

DOSSIERS CULTURELS

Rapport d'activités

La présidente du comité culturel, Nathalie Lemaire, mentionne aux élus que beaucoup de demandes sont attendues cette année dans le cadre de l'appel de projets du

Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC. Les promoteurs ont jusqu'au 17 mars pour acheminer leur dossier à la MRC.

Par ailleurs, deux nouvelles vidéos ont été diffusées dans le cadre des dix-sept identités culturelles.

Patrimoine immobilier

Une rencontre des inspecteurs a eu lieu le 1er mars dernier. Celle-ci a permis à David Allard Martin et à Jeanne Lauzon Bélanger, agents spécialisés en patrimoine bâti, de se présenter et de discuter de l'offre de service qui sera bientôt proposée de façon officielle aux municipalités. Les deux agents ont été amenés à faire le même exercice de présentation lors de la rencontre des directeurs généraux des municipalités de la MRC de Memphrémagog qui a eu lieu le 9 mars.

Entente de partenariat (CALQ)

L'appel de projets relatif à l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de l'Estrie 2022-2025 est maintenant lancé. Artistes professionnels et organismes culturels issus des sept territoires de l'Estrie sont invités à présenter leur dossier au CALQ d'ici le 18 mai 2023.

Mise en valeur de la culture et du patrimoine de la MRC

Les membres du CA ont été invités, le 1^{er} mars dernier, à formuler leurs commentaires suite au visionnement de la bande-annonce du film *Des hommes, la nuit* qui sortira en salle le 7 avril prochain. À noter que la MRC a investi 15 000\$ dans ce projet au même titre que plusieurs autres MRC situées en Estrie.

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

Rapport d'activités

Monsieur Jauron mentionne aux élus que seulement huit réponses ont été obtenues en lien avec un questionnaire visant à cerner les raisons pour lesquelles peu de demandes de soutien financier sont actuellement transmises à la MRC concernant le FRR – Volet II. Il invite les municipalités qui n'ont pas encore répondu à le faire d'ici la fin du mois de mars.

Concernant le FRR – Volet III, il explique qu'un comité de travail pour développer le programme de rétribution pour l'entretien des vues (action 8) est en cours de création. Les travaux pour mettre sur pied une Fiducie d'utilité sociale en agriculture paysagère (FUSA) avancent.

En conclusion, une boîte à outils pour démarrer les comités de paysages locaux est en préparation pour aider les municipalités dans leur démarche.

FRR – Volet I / Appui à la municipalité de Saint-Benoît-du-Lac

Considérant que par le biais de sa résolution # 2023021603, la municipalité de Saint-Benoît-du-lac a adressé une demande d'appui à la MRC afin d'obtenir une aide financière de 250 000\$ du Fonds Régions Ruralité (FRR) volet I;

Considérant que l'aide financière demandée au FRR Volet I vise la réalisation de travaux de rénovation nécessaires suite à la réalisation d'un carnet de santé complet des bâtiments de l'abbaye;

Considérant qu'en parallèle, une levée de fonds a été lancée pour assurer le financement des nombreux travaux dont l'estimation avoisine les 20 millions de dollars au total, travaux qui seront réalisés par phases respectant ainsi l'occupation et les activités touristiques habituelles de l'abbaye;

Considérant que l'ensemble architectural de l'abbaye constitue un joyau touristique visité par plus de 250 000 visiteurs et touristes annuellement venus des quatre coins du pays et de l'étranger;

Considérant qu'il est indispensable d'assurer la pérennité de ce joyau architectural emblématique de la MRC et des Cantons-de-l'Est;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
ET RÉSOLU**

102-23

Que le préambule de la résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil de la MRC appuie la municipalité de Saint-Benoît-du-Lac dans sa demande d'aide financière au Fonds Régions Ruralité Volet I.

ADOPTÉ

FRR – Volet II

Priorités annuelles d'intervention

Monsieur Jauron explique aux élus que les priorités annuelles d'intervention n'ont pas été modifiées par rapport à celles qui étaient en vigueur par les années passées.

Considérant que la MRC de Memphrémagog a signé une entente relative au Fonds régions et ruralité – Volet II avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au mois de mars 2020;

Considérant que cette entente prévoit, à la section 4, que la MRC adopte annuellement ses priorités d'intervention;

Considérant que les membres du conseil ont reçu le document intitulé *Fonds régions et ruralité - Volet II : Priorités annuelles d'intervention*, qu'il fait l'objet d'une recommandation du comité FRR et qu'ils s'en montrent satisfaits;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LUC LAMONTAGNE
ET RÉSOLU**

103-23

Que la MRC adopte ses *Priorités annuelles d'intervention* dans le cadre de l'entente relative au Fonds régions et ruralité – Volet II.

Que copie de la présente résolution soit transmise au bureau régional du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ

Politique de soutien aux entreprises

Les changements apportés à la politique de soutien aux entreprises, dans le cadre de la révision annuelle, visent notamment l'indexation des seuils maximum d'aide, la précision de certaines règles mineures permettant une application plus simple de l'aide ainsi que le positionnement des *productions cinématographiques* dans la catégorie des secteurs non permis (non admissible aux subventions).

Considérant que la MRC de Memphrémagog a signé une entente relative au Fonds régions et ruralité – Volet II avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au mois de mars 2020;

Considérant que cette entente prévoit, à la section 4, que la MRC adopte annuellement sa politique de soutien aux entreprises;

Considérant que les membres du conseil ont reçu le document intitulé : *Fonds régions et ruralité - Volet II : Politique de soutien aux entreprises*, qu'il fait l'objet d'une recommandation du comité FRR et qu'ils s'en montrent satisfaits;

104-23
**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIMON ROY
ET RÉSOLU**

Que la MRC adopte sa *Politique de soutien aux entreprises* dans le cadre de l'entente relative au Fonds régions et ruralité – Volet II;

Que copie de la présente résolution soit transmise au bureau régional du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ

Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie
Monsieur Jauron précise aux élus qu'aucune modification n'a été apportée à la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Considérant que la MRC de Memphrémagog a signé une entente relative au Fonds régions et ruralité – Volet II avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au mois de mars 2020;

Considérant que cette entente prévoit, à la section 4, que la MRC adopte annuellement une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

Considérant que les membres du conseil ont reçu le document intitulé : *Fonds régions et ruralité - Volet II : Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*, qu'il fait l'objet d'une recommandation du comité FRR et qu'ils s'en montrent satisfaits;

105-23
**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VÉRONIQUE STOCK
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DAVID AUCLAIR
ET RÉSOLU**

Que la MRC adopte sa *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* dans le cadre de l'entente relative au Fonds régions et ruralité – Volet II;

Que copie de la présente résolution soit transmise au bureau régional du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ

Bilan au 31 décembre 2022

Fonds régions et ruralité – VOLET II / Rapport d'activités 1er janvier au 31 décembre 2022

Considérant que la MRC a reçu des sommes dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet II afin d'investir dans des projets structurants pour améliorer les milieux de vie de son territoire et de soutenir le développement de ses entreprises;

Considérant que le MAMH demande que les MRC signataires d'ententes adoptent un document faisant la synthèse des engagements financiers pris dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds régions et ruralité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022;

Considérant que ce document a été transmis aux membres du conseil de la MRC afin qu'ils puissent l'examiner et apporter leurs commentaires;

Considérant que les membres du comité Fonds régions et ruralité ont pris connaissance de ce rapport d'activités par courriel le 6 mars 2023 et en font la recommandation;

106-23
**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON ROY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT FONTAINE
ET RÉSOLU**

D'adopter le document *Fonds régions et ruralité - Volet II – Rapport d'activités 1^{er} janvier au 31 décembre 2022*, lequel sera acheminé au MAMH par la suite.

ADOPTÉ

TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

Rapport d'activités

Le directeur général souligne que dans le cadre de la démarche d'élaboration du plan stratégique de développement en transport actif, une rencontre a eu lieu le 17 février afin de présenter aux membres du comité un diagnostic en matière de mobilité dans la MRC de Memphrémagog, un sommaire des services de mobilité offerts sur le territoire, les principaux flux et générateurs de déplacements ainsi que les faits saillants du processus de consultation. Une quinzaine de personnes ont participé à la rencontre et des échanges fort constructifs ont eu lieu entre les participants et le consultant. Des discussions se poursuivent d'ailleurs auprès des centres de services scolaires du territoire afin d'explorer la possibilité que le transport scolaire puisse constituer une composante du transport collectif.

La conseillère Marie Boivin demande si le Conseil régional en environnement est mobilisé dans la démarche et elle reçoit une réponse affirmative. La conseillère Nathalie Lemaire souligne aux élus que la municipalité d'Eastman est à mettre à jour son plan de transport actif et que plus de 300 réponses ont été obtenues en lien avec la démarche de sondage en cours.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Rapport d'activités

Monsieur Jauron expose aux élus qu'en lien avec la politique de développement social de Memphrémagog, six ateliers se déroulent du 11 au 22 mars, dans le but d'approfondir les sujets prioritaires par les citoyens lors du sondage qui a pris fin le 31 janvier et pour lequel 1200 réponses ont été enregistrées. La MRC encourage les municipalités à faire la promotion de ces événements auprès de leurs citoyens.

AMÉNAGEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Mélanie Desautels, coordonnatrice des services professionnels, souligne aux élus qu'il n'y a pas eu de comité d'aménagement ce mois-ci. Par contre, un comité consultatif agricole s'est tenu le 9 mars dernier et il y a été question de l'état d'avancement du Plan de développement de la zone agricole, de la procédure de demande d'exclusion de la zone agricole et d'une modification au schéma d'aménagement pour l'agrandissement d'une gravière dans la zone agricole.

Révision du schéma d'aménagement (SADD)

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) poursuit son analyse du SADD. La date limite pour émettre son avis est le 31 mai. La permanence de la MRC poursuit sa collaboration avec le MAMH pour préciser certaines questions en lien avec l'analyse.

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

Un addenda a été déposé pour modifier certaines dispositions du devis de services professionnels, à la suite de l'avis technique de la FQM. Les questions reçues par les

prestataires de service et les réponses ont également été ajoutées à l'addenda. La date limite pour déposer une soumission a été repoussée au 3 avril.

Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH)

Des membres de la permanence de la MRC ont participé au 2^e Forum national sur les PRMHH. Le forum abordait les défis et solutions pour la mise en œuvre des PRMHH, le bilan des analyses des PRMHH déposé auprès du MELCCFP, les défis juridiques ainsi que différents exemples d'initiatives municipales. Des éléments en lien avec l'arrimage des outils de planification et l'aménagement du territoire, la communication ainsi que l'utilisation durable, la restauration et la création de milieux humides et hydriques ont fait l'objet d'ateliers.

Mme Desautels mentionne alors que trente-six plans ont déjà été déposés par des MRC mais qu'aucun n'a encore été approuvé.

*****Le préfet Jacques Demers quitte la rencontre et la préfète suppléante Lisette Maillé assure la présidence en son absence.*

Table de concertation environnementale Hydro-Québec

L'aménagiste de la MRC, M. Philippe Vermette, a participé à la rencontre de démarrage de la Table en environnement et en aménagement du territoire créée pour le projet de reconstruction de la ligne Cleveland-Waterloo.

Le conseiller Bruno Côté sensibilise les élus au délestage qui doit parfois être fait sur le territoire de la MRC, en particulier dans les municipalités d'Austin, de Bolton-Est et de Potton. En effet, en raison des difficultés à répondre à la demande énergétique durant certaines périodes de pointe, Hydro-Québec est réticent à émettre des permis d'installation de nouveaux compteurs, ce qui freine le développement résidentiel à certains endroits. L'augmentation du nombre de voitures électriques souhaité sur le réseau routier dans les prochaines années risque d'accroître cet enjeu. M. Côté souhaite que les élus soient conscientisés sur le sujet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

La présidente du comité de développement durable, Lisette Maillé, précise que la collecte de données pour réaliser le bilan de gestion des matières résiduelles 2022 est toujours en cours. Le dépôt du bilan est prévu pour le conseil du mois d'avril puisque les données de certaines municipalités sont toujours attendues.

Pour ce qui est de la modernisation de la collecte sélective, de l'information a été communiquée récemment aux directeurs généraux et un questionnaire leur sera envoyé sous peu. Différents webinaires et séances d'information et d'échanges sont organisés par Éco Entreprises Québec pour l'ensemble des acteurs de la collecte sélective.

Mme Maillé explique ensuite aux élus que la *Table des élus du lac Memphrémagog sur le dossier de Coventry* coordonnée par le député M. Bélanger s'est réunie le 20 février. Les membres demeurent à l'affût de toute l'information qui est véhiculée en lien avec le projet d'installations de traitement avancé du lixiviat directement sur le site du dépotoir. Il est prévu que la Table se réunisse de nouveau lorsque les plans pour les installations de traitement avancé du lixiviat seront publiés par le *Department of Environmental Conservation*.

**** *Jacques Demers réintègre la réunion et reprend la présidence*

Pour conclure, elle souligne que le choix du fournisseur des arbustes a été confirmé au dernier CA de la MRC. Les municipalités seront contactées vers la mi-mars afin d'expliquer les procédures pour participer au projet. Deux variétés d'arbres adaptés aux bandes riveraines sont également disponibles cette année. La distribution des végétaux aux municipalités participantes est prévue pour le vendredi 19 mai à l'écocentre de Magog. La date a été choisie afin d'arrimer la distribution avec celles des arbres du MFFP/Association forestière du Sud du Québec.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SÉCURITÉ INCENDIE

Rapport d'activités

Monsieur Jauron mentionne aux élus qu'une rencontre avec les différents intervenants aura lieu au cours des prochaines semaines pour faire le point sur l'état d'avancement de l'implantation de l'application Ondago sur le territoire de la SÉPAQ et aborder les possibilités d'implantation ailleurs dans la MRC. Par ailleurs, le prochain comité de sécurité incendie est prévu pour le 27 mars.

Monsieur Jauron conclut en précisant que la rencontre demandée au ministre n'a toujours pas eu lieu et que les élus seront mis au courant de la suite des choses lorsqu'il y aura des avancements.

Rapport annuel 2022 / Mise en œuvre du SCRI

Considérant qu'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, « toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, soit le 31 mars prochain, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

Considérant que la MRC doit assurer le suivi de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie dont, entre autres, les mesures de vérifications périodiques de l'atteinte des objectifs du schéma;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BRUNO CÔTÉ APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE VÉRONIQUE STOCK ET RÉSOLU

107-23

Que le conseil de Memphrémagog procède à l'adoption du rapport annuel des activités en sécurité incendie pour l'année 2022;

De transmettre au ministre de la Sécurité publique le *Rapport annuel 2022 des activités en matière de sécurité incendie* de la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉ

PROTECTION POLICIÈRE

Rapport d'activités

Le nouveau président du comité de sécurité publique, Vincent Fontaine, précise aux élus les différents éléments d'intérêts soulevés lors du comité tenu le 22 février dernier. Une révision des règlements municipaux uniformisés sur les alarmes sera entamée en formant un comité de directeurs généraux sur le sujet. Le comité se penchera sur la nécessité d'uniformiser, entre autres, la numérotation des règlements uniformisés afin de faciliter l'implantation de la billetterie électronique de la Sûreté du Québec à la cour municipale de Magog.

ADMINISTRATION

COMPTES À PAYER

Administration générale

108-23

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HUGUETTE LAROSE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DAVID LÉPINE
ET RÉSOLU**

Que les comptes suivants soient payés, à savoir :

FQM Assurances inc.
(renouvellement assurances MMQ 2023) 69 990,81\$

Table des MRC de l'Estrie
(Contribution CALQ 2022-2023) 25 000,00\$

sous-total 94 990,81\$

ADOPTÉ

Évaluation

109-23

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VÉRONIQUE STOCK
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOVIN
ET RÉSOLU**

Que le compte suivant soit payé, à savoir :

Jean-Pierre Cadrin & Ass.
(maintien d'inventaire, tenue à jour - mars
2023) 70 709,62\$

sous-total 70 709,62\$

ADOPTÉ

Transport

110-23

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DAVID LÉPINE
ET RÉSOLU**

Que le compte suivant soit payé, à savoir :

Les promenades de l'Estrie
(transport adapté janvier 2023) 165 555,84\$

sous-total 165 555,84\$

ADOPTÉ

TRANSFERT SURPLUS / PATROUILLE NAUTIQUE MASSAWIPPI

Considérant que les cinq municipalités locales membres de l'entente relative à la patrouille nautique Massawippi sont également les membres de la Régie intermunicipale du parc régional Massawippi;

Considérant que, par la résolution 23-02-15.12, la Régie intermunicipale du parc régional Massawippi a formulé une demande à la MRC de lui remettre une partie du surplus accumulé par les opérations de la patrouille nautique Massawippi;

Considérant que le surplus accumulé de la patrouille Massawippi au 31 décembre 2022 permet le transfert de la somme demandée, soit 25 000\$, et que malgré ce

transfert il demeure une somme de 53 718 \$ pour faire face à certaines dépenses imprévues au cours des opérations de la patrouille nautique de la prochaine saison;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT FONTAINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIMON ROY
ET RÉSOLU**

111-23

Que le conseil de la MRC autorise le versement d'une somme de 25 000 \$ à la Régie intermunicipale du parc régional Massawippi à même le surplus accumulé de la patrouille nautique Massawippi.

ADOPTÉ

Le conseiller Simon Roy précise aux élus que la somme distribuée à la Régie du Parc Massawippi servira principalement à la gestion de la moule zébrée via un mandat octroyé à l'organisme Bleu Massawippi.

DIVERS

**DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'ACCÉLÉRER LA MISE EN PLACE D' ACTIONS
PERMETTANT D'ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS, DES CYCLISTES ET DE TOUTES
LES USAGÈRES ET DE TOUS LES USAGERS DE LA ROUTE**

Considérant que la mise en place de mesures structurantes favorisant la sécurité des usagers de la route (rues conviviales, liens cyclables protégés, élargissement des trottoirs, bollards, réduction de la vitesse, dos d'âne, etc.) fait partie des priorités municipales;

Considérant que la Politique de mobilité durable du gouvernement du Québec, adoptée en 2018 avec l'objectif de vision zéro accident, n'a toujours pas été déployée;

Considérant qu'en 2022, 36 piétons sont morts sur le territoire de la SQ, qu'en moyenne, une personne piétonne meurt tous les 5 jours au Québec et que depuis 10 ans, ce sont plus de 27 000 personnes qui ont été blessées et 650 personnes qui sont décédées, alors qu'elles se déplaçaient à pied;

Considérant que les enfants piétons ou cyclistes sont plus vulnérables que les adultes piétons et cyclistes, alors que ces modes de transport leur permettent de se déplacer de manière autonome vers l'école ou le parc;

Considérant que selon l'Institut national de santé publique du Québec entre les années 2017 et 2023, on estime que 81 enfants âgés de 5 à 12 ans ont été blessés par un véhicule motorisé;

Considérant que la promotion des déplacements actifs entre la maison et l'école auprès des jeunes devrait être privilégiée car les déplacements actifs sont bénéfiques et permettent l'interaction, la socialisation et favorisent l'autonomie et la santé physique, en plus, le transport actif ne produit aucune émission polluante;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VINCIA NE PEETERS
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
ET RÉSOLU**

112-23

Que la MRC de Memphrémagog demande au gouvernement du Québec :

- De revoir son processus d'accompagnement et de gestion des demandes municipales relatives à l'amélioration de la sécurité de leurs citoyens lors de déplacements actifs et d'y accorder toute l'attention et l'importance que ces demandes méritent;
- D'augmenter rapidement et significativement le budget accordé à l'aménagement de mesures de sécurisation prouvées et efficaces, notamment autour des écoles du Québec;

- De mettre en œuvre la stratégie de prévention en sécurité routière.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

Demandes d'appui

Municipalité de Hatley (2023-034) : Ministère de la Culture et des Communications – Demande d'appui pour l'assurabilité des bâtiments patrimoniaux

MRC de la Côte-de-Beaupré (2023-02-236) : Appui aux démarches de la MRC des Maskoutains – Assurance de bâtiments patrimoniaux

MRC de Montcalm (2023-02-12769) : Appui aux démarches de la MRC de Bellechasse - Bâtiments patrimoniaux – Assurances

Municipalité de Hatley (2023-036) : Pratique d'épandage de compost produit à partir de boues municipales

MRC du Val-St-François (2023-02-15) : Demande d'encadrement de l'utilisation des biosolides

MRC de Montcalm (2023-02-12768) : Appui à la MRC de Lotbinière – Encadrement de l'utilisation des biosolides

MRC de Roussillon (2023-02-61) Demande de report du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023

MRC Abitibi (012-01-2023) : Appui à la MRC d'Antoine-Labelle – Demande d'aide financière pour le soutien et pour la mise à jour en matière de cybersécurité

- Après discussion, considérant la nature et la portée de ces demandes, les membres du conseil ne jugent pas opportun d'y donner suite.

Résolutions

Parc régional Massawippi (23-02-15.12) : Transfert d'un montant du surplus Patrouille nautique

MRC Matawinie (02-086-2023) : Location court terme sur bail de villégiature - décision

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil :

Aucune question n'est soulevée. Toutefois, des discussions sont entamées en lien avec l'application de la loi 67 et Me Marie-Claude Veilleux fournit certaines précisions au regard des droits acquis en lien avec cette loi.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Marie Boivin propose la levée de la session.

Greffier-trésorier

Préfet
